

**DEPARTEMENT DU NORD**

**Arrondissement  
de LILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Subvention Solidarité Mayotte**

**Date de convocation :**  
**Le 31 janvier 2025**

**Présents :**

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Absents excusés :**

Michael DESEURE donne pouvoir à Henri MOREL  
Cathy DONDEYNE donne pouvoir à Alexis DUCHESNE  
Franck LACMANS donne pouvoir à Farid FARAJI  
Christiane WALAS donne pouvoir à Carole PETIT

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 23**

**Absents :**

**Nombre de Conseillers  
Présents : 19**

**Nombre de Conseillers  
Votants : 23**

**Pour : 23  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal,

Madame Frédérique DESCAMPS, Adjointe déléguée à l'action sociale, à la solidarité, à la santé et aux séniors propose au Conseil d'octroyer une subvention exceptionnelle en solidarité avec les sinistrés du département de Mayotte, particulièrement touchés par un cyclone en décembre 2024, suivi d'inondations en ce début d'année.

Il est ainsi proposé d'attribuer une aide exceptionnelle de 2 500 € à la Fondation de France qui collecte, coordonne et expédie de l'aide humanitaire composée de denrées

alimentaires et de matériel humanitaire et contribue à la reprise possible de la scolarisation des enfants dans les meilleurs délais.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Mme Descamps,

- approuve l'attribution d'une aide exceptionnelle à la Fondation de France
- S'engage à inscrire les crédits budgétaires relatifs à cette aide à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.



Date d'envoi en Préfecture du Nord :

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication :